

TORNATA DELL'11 GENNAIO 1858

qu'on imprime la protestation dans le compte-rendu des discussions, en la faisant suivre des signatures; ce sera ainsi un document officiel, et alors le désir de M. Grange sera satisfait. (*Vedi in fine della presente seduta i documenti.*)

Voci. Sì! sì! Si stampi! Ai voti!

PRESIDENTE. Non essendo luogo a deliberare su altre proposte, pongo ai voti le conclusioni della Commissione per l'inchiesta.

(Sono approvate.)

La seduta è levata alle ore 5 1/2 pomeridiane.

Ordine del giorno per la tornata di domani:

Continuazione della verifica dei poteri.

Réclamation contre l'élection de M. Grange François.

« *A la Chambre des députés.*

« Les électeurs soussignés viennent dévoiler à la Chambre les manœuvres au moyen desquelles M. Grange François est venu à bout de se faire élire député au collège électoral de La Chambre. La corruption et le clergé ont surpris cette étrange élection.

« *Irrégularités dans la votation.*

« Dans la section d'Hermillon, le président ou un scrutateur, en recevant le bulletin d'un électeur, lui demande pour qui il vote: cet électeur lui dit qu'il vote pour M. Brunier; alors on déchire son bulletin. C'était de l'intimidation pour les autres.

« Il y avait sur la table du bureau quantité de bulletins imprimés portant la désignation de M. Grange; c'était un moyen d'influence et de propagande que les membres de bureau avaient mis à la disposition des électeurs. Ce mode d'indiquer le candidat exerçait naturellement une pression morale sur les électeurs, et leur enlevait leur indépendance et liberté d'action.

« Quantité de bulletins ont été écrit par le président, qui les mettait dans l'urne sans les avoir rendus ou fait lire à l'électeur.

« Dans la section des Arves, le secrétaire de la commune, le nommé Boniface, notaire, abusant de la confiance du syndic, s'est permis, en envoyant aux électeurs leur certificat d'inscription, d'y joindre un bulletin portant la désignation de M. Grange, de manière que les électeurs ont cru que cette désignation leur venait du Gouvernement et ont déclaré avoir voté en cette considération.

« Il existait également sur le bureau quantité de bul-

letins imprimés et portant les noms et prénoms de M. Grange.

« Le bureau a été formé entr'autres de trois curés; l'un d'eux, le scrutateur Borgeon, en a été président. Ce président a écrit plusieurs bulletins sur la table du bureau et par conséquent sous les yeux des membres du bureau: ce qui détruit le secret du vote voulu par la loi. Puis il les pliait et les mettait dans l'urne, sans les remettre à l'électeur.

« Le curé de Villarembert, quoique ne faisant pas partie du bureau, a écrit sur le bureau même le bulletin des électeurs de sa paroisse, et bien plus, sans même leur demander pour quel candidat ils voulaient voter. Au fait, il simplifiait le mécanisme, en votant seul pour tous ses paroissiens. Il aurait même pu leur éviter la peine de se présenter au bureau et les aurait ainsi dispensés d'une course parfaitement inutile.

« Le scandale et la partialité des gens du bureau ont fini par soulever l'indignation des électeurs présents. Il en est résulté une scène de désordre, à la suite de laquelle le président a déserté et abandonné son poste vers le milieu de la votation: il a cédé sa place à ce même Boniface agent déclaré de M. Grange, quoiqu'il ne fût pas même membre du bureau. Ce Boniface a présidé jusqu'à la fin de la votation.

« Il a menacé le syndic, qui est électeur, de le faire mettre à la porte, parce que celui-ci se plaignait du désordre de la salle.

« Vers midi, les membres du bureau ont quitté le bureau et la salle pour aller dîner, à l'exception d'un seul. Pendant tout le temps du dîner, il n'est resté que ce seul membre.

« Il n'y a eu aucun garde pour empêcher l'entrée de la salle aux étrangers, de manière que tout le monde pouvait y pénétrer.

« *Dans la section de La Chambre*, le curé de Montaimont, en vrai caporal de régiment, s'est mis à la tête de ses paroissiens *électeurs*, les a conduit à La Chambre comme une escouade, et mené dans la salle des votes, sans les laisser communiquer avec des tiers; il s'est tenu à côté de la table ou s'écrivaient les bulletins, pendant tout le temps que ses paroissiens votaient, de manière à s'assurer de leurs votes. Après quoi, il les a mené au cabaret, en les félicitant d'avoir tous votés pour M. Grange.

« *Manœuvres et corruptions:*

« Monsieur Grange a pratiqué la corruption sur la plus large échelle. Lui, son fils, sa femme et une vingtaine d'agents salariés ont joué le rôle de courtiers électoraux. Ils ont acheté les votes par des moyens qui répugnent à nos mœurs. Dans les quinze jours qui ont précédé l'élection, des tables ont été ouvertes à Saint-Jean de Maurienne, aux Cuines, à Aiguebelle, à Chamousset et à Randens, chez M. Grange. Les électeurs de toutes les sections du collège étaient invités aux frais de M. Grange et on leur demandait leur vote en